

LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE

RM-EN-2005-10-14

CONSIGNES EN CAS D'URGENCE

Inondation – bris de tuyau d'eau – bris de tuyau de chauffage – refoulement d'égout

1. CONTEXTE

Les établissements sont dotés d'importants systèmes de distribution d'eau, de lignes de chauffage et d'égout.

Il est fréquent de rencontrer des conduites d'eau de fort diamètre qui peuvent accidentellement se briser et causer des blessures aux personnes et d'importants dommages aux installations, aux équipements et au bâtiment.

2. BUT

Prévoir une série d'actions à prendre lors d'une inondation, afin d'en limiter les impacts sur le fonctionnement de l'établissement et sur la sécurité de ses occupants.

3. PORTÉE

Les intervenants d'urgence internes et si possible externes doivent connaître l'ensemble du présent plan afin d'être en mesure d'en appliquer efficacement les modalités d'intervention.

4. EXÉCUTION

Le plan d'intervention spécifique doit être mis en œuvre lorsqu'une inondation majeure est signalée.

Ce plan comprend cinq volets :

- a) La réception de l'alerte
- b) La coordination
- c) L'évaluation du risque et de la menace
- d) Les fonctions et les responsabilités
- e) Le rétablissement

LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE

RM-EN-2005-10-14

CONSIGNES EN CAS D'URGENCE

5. RÉCEPTION DE L'ALERTE ET COORDINATION

Toute personne qui découvre une inondation dans un établissement doit avertir immédiatement une personne responsable de l'établissement, la direction ou en son absence le responsable d'école.

La direction rédigera un rapport des événements et devra par la suite, communiquer avec un responsable des services de l'équipement soit le contremaître, le coordonnateur ou le directeur.

- Contremaître
- Coordonnateur
- Directeur

P.S. : Dans la mesure du possible, localiser la valve de l'entrée d'eau principale ou secondaire pour une fermeture immédiate.

6. ÉVALUATION DE LA MENACE ET DU RISQUE

Étant donné qu'il est impossible de prévoir à l'avance un tel bris, l'évaluation de la menace sera axée sur l'estimation des conséquences au moment de l'événement.

Dans ce contexte, l'évaluation sera effectuée en collégialité avec le directeur de l'établissement et en collaboration avec le responsable de l'entretien.

L'évaluation consiste essentiellement à mesurer le risque en fonction de critères objectifs tels que :

- a) Le secteur touché par l'inondation (bibliothèque, laboratoire, centrale thermique, gymnase, etc.);
- b) La présence d'équipements mécaniques;
- c) Le risque de réaction avec le système de distribution électrique;
- d) L'effet d'entraînement sur d'autres systèmes et sous-systèmes;
- e) L'étendue de l'inondation;
- f) La durée probable de la remise en état des lieux ou des équipements.

Au terme de l'analyse, une décision est prise quant au type de mesures de défense et de sécurité qu'il faudra déployer, afin de contrer les effets de l'inondation sur les occupants et le fonctionnement de l'établissement.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE

RM-EN-2005-10-14

CONSIGNES EN CAS D'URGENCE

7. FONCTIONS DU RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN

Lors d'une inondation, le responsable de l'entretien doit répondre aux demandes du directeur de l'établissement et s'assurer de rendre disponible l'expertise technique nécessaire à l'atténuation des impacts de l'inondation sur l'établissement.

- a) Se rendre dans l'établissement, assurer une présence pendant toute la durée de l'événement et y effectuer la gestion des opérations pour son service.
- b) S'assurer de la disponibilité d'un plombier, d'un électricien et d'un ouvrier d'entretien.
- c) Interrompre l'alimentation en eau ou en électricité d'un secteur.
- d) Fournir l'information technique sur les différents systèmes de mécanique du bâtiment.
- e) Fournir la main-d'œuvre nécessaire au transport de certains équipements ou de matériel.
- f) Répondre aux demandes du directeur de l'établissement.
- g) Préparer la mise en œuvre d'une équipe visant à la restauration du lieu.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE

RM-EN-2005-10-14

CONSIGNES EN CAS D'URGENCE

AIDE-MÉMOIRE/INONDATION/REFOULEMENT D'ÉGOUT

Mise en garde

Vous devez adapter l'aide-mémoire à la capacité d'intervention de votre établissement.

Vous trouverez, de façon générale, les actions qui devront être appliquées lors de la mise en place de ce plan d'intervention spécifique. Il s'agit d'actions qui ont été placées dans un ordre logique d'intervention. Il est possible que certaines actions doivent être devancées ou retardées afin d'être adaptées à la situation.

N°	PRINCIPALES ÉTAPES D'INTERVENTION	FAIT
1	Colliger l'information relative à l'origine et l'ampleur de la fuite.	
2	Diffuser l'alerte auprès des intervenants d'urgence internes et externes.	
3	Établir un périmètre de sécurité.	
4	Coordonner les mesures de colmatage et d'endiguement.	
5	Établir un poste de commandement.	
6	Diffuser l'alerte auprès des membres du comité local des mesures d'urgence.	
7	Anticiper les réactions chimiques, mécaniques ou électriques.	
8	S'assurer de l'opération optimale des systèmes de pompage.	
9	S'assurer de l'opération de protection des équipements.	
10	Établir le niveau d'occupation et des activités particulières de l'établissement.	
11	Assurer l'arrimage avec les services de protection publique.	
12	Dresser un bilan périodique (30 minutes) et informer le CCMU.	
13	Effectuer le suivi des requêtes.	
14	Préparer l'organisation à une évacuation préventive, s'il y a lieu.	
15	Ordonner la mise en place de la phase retour à la normale.	
16	Fournir l'information relative à l'événement au responsable des communications de la commission scolaire.	
17	Mettre fin à l'opération d'urgence.	

LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE

RM-EN-2005-10-14

CONSIGNES EN CAS D'URGENCE

FICHE D'ALERTE

REÇU DE :

TÉLÉPHONE :

ORGANISME :

HEURE :

DATE :

✓ NATURE DE L'APPEL D'URGENCE

- Fuite d'eau majeure
- Effondrement de structure
- Explosion
- Fuite de gaz
- Incendie
- Inondation/refoulement
- Autres (spécifier) :

📍 ENDROIT DU SINISTRE

Localisation exacte :

✓ DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES

- Quel est le nombre potentiel de blessés?
- 0 1 à 5 6 à 10 11 à 15 16 à 20 21 à 25 26 à 30 30 et +
- Depuis combien de temps l'événement a-t-il débuté?
- 0 à 20 minutes 20 à 40 minutes 40 à 60 minutes 60 minutes et +
- Évacuation prévue ou en cours. Combien de personnes?

📍 INFORMATIONS COMPLÉTÉES PAR : _____

